

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG OPCVM

RAPPORT ANNUEL
29/12/2022

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	8
3. Rapport de gestion	9
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	25
7. Annexe (s)	47
Information SFDR	48

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG - Part P

Code ISIN: FR0013440153

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs du fonds et politique d'investissement

Federal Support Monétaire ESG est un fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

Son objectif premier est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement égal, net de frais de gestion, à Euribor 3 mois. L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Le FCP n'est pas un investissement garanti. Le risque de perte en capital est supporté par l'investisseur.

La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation.

Le portefeuille du fonds est investi principalement dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit. Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable. Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »).

Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

En complément, le FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres. Dans cette perspective, le gérant s'appuie sur l'expertise des analystes de Federal Finance Gestion mais aussi sur de nombreuses sources d'informations externes, comme les agences de notation extra-financière, les sociétés de courtage, les rapports d'organisations non-gouvernementales (ONG). L'approche ESG de type « Best in class » sectoriel, toutes zones géographiques confondues permet de préciser l'univers investissable du FCP sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire et dédié selon la nature des émetteurs (Société ou Etat). Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Pour les entreprises, cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon. Pour les Etats, cette phase permet d'exclure les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (notamment le caractère autoritaire du régime, violation des droits de l'Homme et travail des enfants...).

- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et gouvernance (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés). Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Concernant les Etats, les niveaux de développement sont pris en compte afin d'établir les groupes de comparaison.

Cette performance est transcrite, pour les Etats comme pour les entreprises, par une notation allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. Ainsi l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le gérant peut intervenir sur les produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux dans la limite d'une fois l'actif.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - *Weighted average maturity*) - est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - *Weighted average life* - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Par ailleurs, la société de gestion du FCP attire l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

- Indicateur de référence : EURIBOR 3 mois.

- Durée minimale de placement recommandée : 1 mois

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 14 heures auprès de CACEIS Bank. La VL sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la VL, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J. Les règlements interviennent le jour même.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée, calculée sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

Les autres risques, ainsi que les modalités de souscription/rachat des fonds maître et nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG - Part I

Code ISIN: FR0013440138

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs du fonds et politique d'investissement

Federal Support Monétaire ESG est un fonds **monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard**.

Son objectif premier est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement égal, net de frais de gestion, à Euribor 3 mois. L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Le FCP n'est pas un investissement garanti. Le risque de perte en capital est supporté par l'investisseur.

La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation.

Le portefeuille du fonds est investi principalement dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit. Après analyse, Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable. Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »).

Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

En complément, le FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres. Dans cette perspective, le gérant s'appuie sur l'expertise des analystes de Federal Finance Gestion mais aussi sur de nombreuses sources d'informations externes, comme les agences de notation extra-financière, les sociétés de courtage, les rapports d'organisations non-gouvernementales (ONG).

L'approche ESG de type « Best in class » sectoriel, toutes zones géographiques confondues permet de préciser l'univers investissable du FCP sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire et dédié selon la nature des émetteurs (Société ou Etat). Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Pour les entreprises, cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon. Pour les Etats, cette phase permet d'exclure les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (notamment le caractère autoritaire du régime, violation des droits de l'Homme et travail des enfants...).

- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et gouvernance (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés). Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Concernant les Etats, les niveaux de développement sont pris en compte afin d'établir les groupes de comparaison.

Cette performance est transcrite, pour les Etats comme pour les entreprises, par une notation allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. Ainsi l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le gérant peut intervenir sur les produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux dans la limite d'une fois l'actif.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - *Weighted average maturity*)

- est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers), dénommée en anglais WAL - *Weighted average life* - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Par ailleurs, la société de gestion du FCP attire l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

- Indicateur de référence : EURIBOR 3 mois.

- **Durée minimale de placement recommandée : 1 mois**

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 14 heures auprès de CACEIS Bank. La VL sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la VL, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J. Les règlements interviennent le jour même.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible							A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé						
1	2	3	4	5	6	7							

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée, calculée sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

Les autres risques, ainsi que les modalités de souscription/rachat des fonds maître et nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG - Part SI

Code ISIN: FR0007045109

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs du fonds et politique d'investissement

Federal Support Monétaire ESG est un fonds **monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard**.

Son objectif premier est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement égal, net de frais de gestion, à Euribor 3 mois. L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Le FCP n'est pas un investissement garanti. Le risque de perte en capital est supporté par l'investisseur.

La stratégie d'investissement repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation.

Le portefeuille du fonds est investi principalement dans des titres de créances et des instruments du marché monétaire ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit. Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable. Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »).

Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

En complément, le FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des titres. Dans cette perspective, le gérant s'appuie sur l'expertise des analystes de Federal Finance Gestion mais aussi sur de nombreuses sources d'informations externes, comme les agences de notation extra-financière, les sociétés de courtage, les rapports d'organisations non-gouvernementales (ONG). L'approche ESG de type « Best in class » sectoriel, toutes zones géographiques confondues permet de préciser l'univers investissable du FCP sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire et dédié selon la nature des émetteurs (Société ou Etat). Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Pour les entreprises, cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon. Pour les Etats, cette phase permet d'exclure les Etats ayant de mauvaises pratiques sur des thématiques fondamentales (notamment le caractère autoritaire du régime, violation des droits de l'Homme et travail des enfants...).

- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (ex. qualité de l'air pour les Etats, émissions de CO2 pour les sociétés), sociaux (ex. système de santé pour les Etats, taux de fréquence des accidents pour les sociétés) et gouvernance (ex. corruption pour les Etats et éthique des affaires pour les sociétés). Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Concernant les Etats, les niveaux de développement sont pris en compte afin d'établir les groupes de comparaison.

Cette performance est transcrite, pour les Etats comme pour les entreprises, par une notation allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application de ce processus de sélection conduit à une réduction de 20 % de l'univers d'investissement.

La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. Ainsi l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le gérant peut intervenir sur les produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux dans la limite d'une fois l'actif.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - *Weighted average maturity*) - est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - *Weighted average life* - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Par ailleurs, la société de gestion du FCP attire l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP.

- Indicateur de référence : EURIBOR 3 mois.

- **Durée minimale de placement recommandée : 1 mois**

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 14 heures auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou de Federal Finance Gestion (pour les parts au nominatif pur). La VL sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la VL, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J. Les règlements interviennent le jour même.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée, calculée sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

Les autres risques, ainsi que les modalités de souscription/rachat des fonds maître et nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Les changements substantiels au 31.12.2022 :

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement :

Le début d'année 2022 a été principalement marquée, d'un point de vue financier, par le durcissement de ton de la Federal Reserve (Fed), et d'un point de vue géopolitique, par l'entrée en guerre de la Russie sur le territoire ukrainien le 24 février.

Le président de la Fed, J. Powell, a délivré en janvier un discours plus ferme qu'anticipé, signalant la perspective d'une hausse des taux directeurs dès le mois de mars 2022 et ouvrant la porte à une réduction du bilan de la Fed. Cette accélération dans la normalisation de la politique monétaire s'appuie sur une croissance du PIB qui est restée robuste et une inflation à 7% fin 2021, considérée de plus en plus persistante. Au-delà des chaînes d'approvisionnement mondiales affectées par le confinement en Chine, les tensions sur le marché du travail plus fortes qu'anticipé, avec un faible taux de chômage à 3.9%, laissaient également envisager une accélération salariale.

La décision du président russe Vladimir Poutine de lancer une invasion en Ukraine le 24 février, a entraîné des sanctions contre la Russie par plusieurs pays sur les secteurs financier, énergétique et des transports et l'exclusion du pays du système interbancaire Swift. Cette crise a contribué à pousser les prix de l'énergie et des matières premières à la hausse à un moment où l'inflation dans les principaux pays était déjà en forte tension. Les cours du pétrole Brent ont atteint jusqu'à 130\$ le baril en mars.

Sur l'année 2022, la Fed a remonté ses taux directeurs de 425pb et commencé à réduire son bilan alors que l'inflation aux Etats-Unis a atteint 6,5% fin 2022.

Face à la hausse des prix, la BCE a décidé de relever les taux de 50 points de base (pb) en juillet 2022, après avoir annoncé plus tôt l'arrêt de son programme d'achat d'actifs. Au total, la BCE a augmenté ses taux de 250pb en 2022 alors que l'inflation en zone euro a atteint 9,2% en fin d'année.

Dans ce contexte, les taux à 10 ans souverains américains se sont tendus de 236pb pour clôturer l'année à 3,87%, tandis que les taux à 10 ans allemands se sont tendus de 275pb pour clôturer l'année à 2,57%. Les taux des obligations d'entreprises se sont tendus davantage que les taux souverains de référence. En moyenne, ceux-ci se sont tendus de 344pb en zone euro, soit près de 70pb de plus que les taux allemands.

Les marchés d'actions ont également été fortement impactés par ce contexte, notamment aux Etats-Unis où les valeurs technologiques à valorisations élevées ont sous-performé le reste des indices occidentaux. Le S&P500 chute de 19,4%, et l'Eurostoxx 50 est en baisse de 11,9% sur l'année.

Sur le marché des changes, le Dollar est ressorti gagnant de la course à la remontée des taux directeurs des Banques Centrales dans le monde. L'EUR/USD a ainsi baissé de 5,8% et finit l'année à 1,0705. A l'inverse, le Yen a été pénalisé par la politique monétaire inchangée de la Banque Centrale Japonaise. L'EUR/JPY a monté de 7,3% à 140.41 en fin d'année.

Sur le marché monétaire, l'année a été particulièrement mouvementée. La hausse de l'inflation, puis le cycle de resserrement des politiques monétaires entamé par les banques centrales a entraîné une forte hausse des taux monétaires. Ainsi l'€STR qui était à -0.59% fin 2021 a clôturé l'année à + 1.89% ; l'Euribor 3M varie de -0.55% fin 2021 à 2.13% fin 2022 ; le Swap 1Y contre €STR évolue de -0.54% fin 2021 à 3.12% fin 2022.

Dans ce contexte de marché très haussier, la WAM de FSM, mesurant le risque de taux, a été réduite dès le mois de Juin pour s'établir à 7 jours au 29/12/2022. Afin de couvrir le risque de taux, la gestion a utilisé des swaps de taux à partir de Juin 2022 alors que la WAM s'établissait à cette période à 70 jours.

La WAL, mesurant le risque de crédit, est restée mesurée : comprise entre 94 et 175 jours en 2022. Elle a eu tendance à diminuer à partir de la fin du T1, face à un marché où il y avait peu de pentification sur la courbe de spread corporates entre 1 Mois et 12 Mois et des opportunités très intéressantes au T2 et T3 sur la partie 1 à 3 Mois. Sur les émetteurs bancaires, les spreads n'ont cessé d'augmenter tout au long de l'année face à la perspective de retrait de liquidité de la BCE.

La WAL s'établit en fin de période à 116 jours.

En plus du pilotage actif des coussins de liquidité réglementaires à 1 et 5 jours ouvrés, la gestion a également veillé à conserver une part importante (environ 30%) de titres d'établissements bancaires offrant l'avantage de racheter leurs papiers (donc d'assurer la liquidité de leurs titres).

Les performances des parts de Federal Support Monétaire ESG s'établissent en 2022 à -0.19% pour la part P, -0.05% pour la part I et -0.01% pour la part SI, à comparer à la performance de -0,03% de l'€STR sur la période et de +0.33% de l'Euribor 3Mois (indicateur de référence) sur la période.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BNPP INV 3 MOIS I PLUS C	745 842 941,75	734 520 722,36
GROUPAMA TRESORERIE IC	296 919 585,88	630 984 846,82
BPCE OISEST 31-10-22	300 000 000,00	299 600 324,00
GROUPAMA ENTREPRISES IC	260 350 589,11	214 100 063,28
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 180722 FIX 0.0	200 473 730,56	200 071 642,10
BPCE SA 141122 OISEST 0.05	200 000 000,00	199 878 105,22
SG OISEST+0.025% 05-09-22	150 000 000,00	149 908 491,34
BNP PARIBAS 120522 OISEST 0.035	150 000 000,00	149 863 357,43
CODEIS SECURITIES ZCP 23-05-23	150 000 000,00	149 835 000,00
OSTRUM SRI CASH Part I	146 625 745,10	146 780 987,40

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : I 424 800 000,00

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : I 424 800 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP FINANCE PARIS BNP PARIBAS FRANCE NATIXIS SOCIETE GENERALE SOCIETE GENERALE SA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 4 870 000,00 4 870 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus	332,47 332,47
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	8 703,99 8 703,99

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

La sélection des titres en portefeuille s'effectue par une double approche, à la fois financière et ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'approche ESG de type « Best in class » permet de préciser l'univers investissable du fonds sur la base de l'univers d'investissement. Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La définition de l'univers investissable s'effectue en deux étapes :

- Une première étape consiste à appliquer un filtre normatif. Cette étape permet d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.
- Dans un second temps, une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements du fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO₂), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires). Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent. Cette performance est transcrite par un rating allant de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). L'univers investissable est alors constitué des émetteurs notés de A à D. L'application du filtre ESG permet d'exclure 20% de l'univers d'investissement, à savoir les valeurs les moins bonnes d'un point de vue de l'univers investissable best in class après application du premier filtre normatif. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

"Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit

financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental."

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

I - Principes généraux de la politique de rémunération

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants. La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit donc pleinement dans celle du Groupe.

Federal Finance Gestion, en sa qualité de société de gestion, est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF. Les dispositions de la présente politique de rémunération respectent les prescriptions de ces textes.

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- L'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
 - En s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
 - En intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale des collaborateurs, les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa et les performances individuelles des collaborateurs ;
 - En tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération.
- La nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.
- La cohérence entre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur.
- Tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une finance responsable, et la politique de rémunération de Federal Finance Gestion reflète cette philosophie.

La rémunération globale des collaborateurs de Federal Finance Gestion est constituée par :

- La rémunération fixe,
- La rémunération variable annuelle individuelle,
- La rémunération variable collective,
- Les périphériques de rémunération pouvant être mis en place dans les entités du Groupe :
 - Epargne salariale,
 - Protection santé et prévoyance,
 - Retraite surcomplémentaire,
 - Avantages en nature.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

• **Intégration des risques en matière de durabilité dans les pratiques de rémunération**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Dès 2022, Federal Finance Gestion inclut des critères d'impacts ESG et de durabilité dans sa politique de rémunération, conditionnant l'attribution et le versement des éléments de rémunération variables.

• **Ecart de rémunération hommes – femmes**

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA porte depuis plusieurs années une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec une moyenne pondérée de l'index d'égalité femmes-hommes de 90/100 en 2021 au niveau du Groupe, largement supérieure aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de Federal Finance Gestion en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

La présente politique de rémunération, fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur, s'inscrit dans ce cadre.

II - Types de rémunération versés par Federal Finance Gestion

Selon son statut chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

• **Rémunération fixe**

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience professionnelle et les responsabilités assumées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation en ligne avec les études de marché réalisées régulièrement.

Elle représente une part significative de la rémunération totale et est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime. Elle sert, le cas échéant, de base pour déterminer les cibles et plafonds des rémunérations variables applicables en fonction des collaborateurs.

• **Rémunération variable annuelle individuelle**

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur versement par tranches successives n'entravent pas la capacité de Federal Finance Gestion à maintenir une assise financière saine ou renforcer ses fonds propres.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de Federal Finance Gestion. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances financières et extra-financières de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Pour être aligné avec la réglementation, Federal Finance veille à ce que le dispositif de rémunération variable respecte le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de la société ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance, qui quant à elle, est constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Au sein de Federal Finance Gestion, deux populations bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable individuelle:

- les gérants salariés de la société de gestion :

Les gérants de Federal Finance Gestion bénéficient d'une part de rémunération variable afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par l'entité. Le montant maximal de la rémunération variable est égal à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur et affectée d'une décote de 25% les deux premières années dans la fonction ;

- les personnels mis à disposition par Arkea SCD :

S'agissant des personnels mis à disposition par Arkea SCD, la répartition part Groupe/individuelle mais également les taux cibles et plafonds de rémunération variable varient selon le collège d'appartenance. La part variable de la rémunération totale ne peut excéder le montant de la part fixe de cette rémunération.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable).

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Le principe de proportionnalité a également dispensé Federal Finance Gestion de l'obligation de créer un comité de rémunérations. Cependant la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue, pour l'ensemble des rémunérations (Federal Finance Gestion et ASCD), au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa lors d'une résolution du 10 décembre 2014

Les personnels des fonctions de contrôle indépendant (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des

opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle. Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- **Autres éléments de rémunérations et avantages sociaux**

- o Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de Federal Finance Gestion (ne sont pas concernés les collaborateurs bénéficiant de rémunérations variables individuelles), ou aux salariés mis à disposition par Arkea SCD, dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

- o Epargne salariale

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.

Pour ce faire, des mécanismes de rémunération variable collective ont été développés afin d'être au plus près de la création de la valeur (participation/intéressement).

- o Dispositifs de protection sociale

Les avantages sociaux sont fonction des statuts collectifs applicables. Ils viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (Plan Épargne Retraite).

III - Personnel identifié

La rédaction de la présente politique de rémunération est conforme aux principes énoncés aux articles 319-10 et 321-125 du RGAMF concernant les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des sociétés de gestion de portefeuille ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent (i.e. « personnel identifié »).

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2022, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition.

IV - Gouvernance en matière de politique de rémunération

La fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est soumise à l'avis du Comité des rémunérations du Groupe Credit Mutuel Arkéa et à la validation du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

La composition de ce Comité des rémunérations est précisée sous https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5016/fr/comites-specialises et les missions de ce comité figurent au § 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Mutuel Arkéa (https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5022/fr/informations-financieres)

V - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale. Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés.

https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_54344/informations-reglementaires

VI – Eléments chiffrés 2022

FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2022

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
total effectif (yc mises à disposition)	64	3 074 425	1 166 803	4 241 229
dont preneurs de risques	48	2 752 074	980 079	3 732 153

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2022 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2022

FCP FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2022 en EUR

ACTIF

	29/12/2022	30/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 108 373 953,72	5 852 762 663,28
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	318 260 015,27	592 531 822,77
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	318 260 015,27	592 531 822,77
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	2 553 303 038,69	4 762 672 047,36
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 164 771 193,95	3 968 437 649,50
Titres de créances négociables	2 134 792 147,06	3 649 404 954,26
Autres titres de créances	29 979 046,89	319 032 695,24
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	388 531 844,74	794 234 397,86
Organismes de placement collectif	232 106 962,99	497 558 654,76
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	232 106 962,99	497 558 654,76
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 703 936,77	138,39
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	4 703 936,77	138,39
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	87 724,00	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	87 724,00	
COMPTES FINANCIERS	524 079 845,93	1 921 616 012,58
Liquidités	524 079 845,93	1 921 616 012,58
TOTAL DE L'ACTIF	3 632 541 523,65	7 774 378 675,86

PASSIF

	29/12/2022	30/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 614 176 770,57	7 749 315 947,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-10 341 490,01	-14 727 300,18
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 956 849,08	-11 598 590,96
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	3 601 878 431,48	7 722 990 055,91
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	21 808,96	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	21 808,96	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	21 808,96	
DETTES	30 641 283,21	51 388 619,95
Opérations de change à terme de devises		
Autres	30 641 283,21	51 388 619,95
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	3 632 541 523,65	7 774 378 675,86

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIS/0.0/FIX/-0.567		5 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.135	260 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.15	150 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/0.263	75 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/0.653	50 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/0.568	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.121	100 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.098	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.038	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.265	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.035	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.318	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.068	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.152	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.101	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.26	20 000 000,00	
OISEST/1.682	42 000 000,00	
OISEST/1.6625	16 800 000,00	
OISEST/1.663	13 000 000,00	
OISEST/2.5715	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.531	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.685	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.572	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.6	100 000 000,00	
FIX/0.0/OISEST/2.013	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.274	40 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.619	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.875	25 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/1.784	43 000 000,00	
SGOISEST/FIX 24/2/23	10 000 000,00	
NATIXIS AM 05/04/23	30 000 000,00	
NAOISEST/FIX08/12/23	50 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 310 427,13	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 204 145,64	624 586,78
Produits sur titres de créances	-2 290 920,77	-3 307 679,95
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	332,47	
Produits sur instruments financiers à terme	136 740,47	46,64
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 360 724,94	-2 683 046,53
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	8 703,99	
Charges sur instruments financiers à terme	-1 393,31	
Charges sur dettes financières	2 624 515,87	3 516 829,25
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 631 826,55	3 516 829,25
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-1 271 101,61	-6 199 875,78
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 849 741,55	4 676 712,08
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	-5 120 843,16	-10 876 587,86
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 163 994,08	-722 003,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 956 849,08	-11 598 590,96

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

- Les **obligations et valeurs assimilées** sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN.

La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix BID de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

En cas d'absence de cours sur les sources BGN ou CBBT, les obligations sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables ou sur des contributions de contreparties.

Les obligations non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

- **Les Titres de Créances Négociables (TCN)**

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en *mark-to-market*, sur la base du BID, issu de Bloomberg.

La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base du BID retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN

- Les autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme (NeuCP) et titres négociables à moyen terme) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread de rachat) à date de valorisation. Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.
 - Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaire et dépendent des caractéristiques du titre.
 - Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre.

Les spreads de rachat sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX). Les spreads de rachat correspondent aux spreads contribués avec un ajustement qui correspond à un niveau de fourchette « bid-ask » déterminé par le comité de valorisation de Federal Finance Gestion.

• **Les parts ou actions d'OPC**

Les parts ou actions d'OPC inscrites à l'actif du FCP sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.
Source : Bloomberg/CACEIS

• **Les trackers (ETF, ETC,...)**

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale.
Source : Bloomberg/CACEIS

• **Les contrats à terme ferme (futures)/Options listés**

Les opérations à terme fermes et conditionnelles sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu.
Source : Bloomberg/CACEIS

• **Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré**

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

• **Les dépôts**

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs (place 249)

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.
Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	Part SI : 0,10% TTC Taux maximum Part I 0,20% TTC Taux maximum Part P 0,50% TTC Taux maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		Néant (**)
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice Eonia capitalisé (***)

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05

(**) Compte tenu du fait que le FCP n'est pas investi à plus de 20% en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger ou de fonds d'investissement alternatifs, l'impact des frais et commissions indirects n'est pas pris en compte, dans le total des frais courants du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ni dans le total des frais affiché dans le prospectus.

(***) Des frais de gestion variables peuvent être prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

Commissions de surperformance :

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit : La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le FCP d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion. Méthode de calcul Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du FCP et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence (EURIBOR 3 mois) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance. Les performances passées du FCP par rapport à l'indice de référence (EURIBOR 3 mois) sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion (www.federal-finance-gestion.fr). Rattrapage des sous-performances et période de référence Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sousperformances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice). Période d'observation La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter : • Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation.

Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence). • Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre. • Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre. Provisionnement A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de Gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	7 722 990 055,91	3 496 665 809,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	32 399 009 622,61	38 408 115 202,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-36 511 365 520,70	-34 147 195 070,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 039 082,92	75 388,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 454 575,05	-13 942 381,68
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	328 824,21	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-175 186,79	-12 710,61
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 944 982,11	-9 839 732,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 070 844,42	-12 015 826,53
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	12 015 826,53	2 176 093,98
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	4 681 989,42	138,39
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 682 127,81	138,39
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-138,39	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-5 120 843,16	-10 876 587,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	3 601 878 431,48	7 722 990 055,91

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	318 260 015,27	8,84
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	318 260 015,27	8,84
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	1 677 130 789,05	46,56
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	457 661 358,01	12,71
Autres Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers étrangers marché réglementé	9 987 337,17	0,28
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	19 991 709,72	0,56
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	388 531 844,74	10,78
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	2 553 303 038,69	70,89
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	1 424 800 000,00	39,56
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 424 800 000,00	39,56
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées					318 260 015,27	8,84		
Titres de créances	1 584 169 461,14	43,98	811 773 153,28	22,54	157 360 424,27	4,37		
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							524 079 845,93	14,55
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	1 424 800 000,00	39,56						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	105 299 143,75	2,92	93 941 465,33	2,61	119 019 406,19	3,30				
Titres de créances	1 039 751 341,30	28,87	1 466 309 691,50	40,71	47 242 005,89	1,31				
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	524 079 845,93	14,55								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	464 800 000,00	12,90	960 000 000,00	26,65						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	87 724,00
TOTAL DES CRÉANCES		87 724,00
DETTES		
	Achats à règlement différé	24 962 223,83
	Frais de gestion fixe	758 051,96
	Collatéraux	4 870 000,00
	Autres dettes	51 007,42
TOTAL DES DETTES		30 641 283,21
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-30 553 559,21

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	4 265 817,000	421 479 299,65
Parts rachetées durant l'exercice	-4 757 278,160	-470 134 612,34
Solde net des souscriptions/rachats	-491 461,160	-48 655 312,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	472 506,716	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P		
Parts souscrites durant l'exercice	6 351 434,635	624 676 511,11
Parts rachetées durant l'exercice	-5 921 179,958	-582 594 135,94
Solde net des souscriptions/rachats	430 254,677	42 082 375,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 129 652,644	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE SI		
Parts souscrites durant l'exercice	2 997 869,194	31 352 853 811,85
Parts rachetées durant l'exercice	-3 390 479,289	-35 458 636 772,42
Solde net des souscriptions/rachats	-392 610,095	-4 105 782 960,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	309 865,609	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2022
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	59 270,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	591 158,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 199 312,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			196 826 638,09
	FR012758667S	CREDIT MUTUEL ARKEA 150323 OISEST 0.18	50 194 961,58
	FR012738492Q	CREDIT MUTUEL ARKEA 270423 FIX 0.0	49 592 188,58
	FR012773645P	CRED MUTU ARKE ZCP 24-11-23	97 039 487,93
OPC			83 372 216,80
	FR0007074919	FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	83 372 216,80
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			280 198 854,89

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-1 956 849,08	-11 598 590,96
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-1 956 849,08	-11 598 590,96

	29/12/2022	30/12/2021
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-36 215,02	-175 307,54
Total	-36 215,02	-175 307,54

	29/12/2022	30/12/2021
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-700 243,79	-889 594,75
Total	-700 243,79	-889 594,75

	29/12/2022	30/12/2021
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 220 390,27	-10 533 688,67
Total	-1 220 390,27	-10 533 688,67

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 341 490,01	-14 727 300,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-10 341 490,01	-14 727 300,18

	29/12/2022	30/12/2021
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-134 279,82	-182 067,39
Total	-134 279,82	-182 067,39

	29/12/2022	30/12/2021
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-886 074,37	-508 392,09
Total	-886 074,37	-508 392,09

	29/12/2022	30/12/2021
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 321 135,82	-14 036 840,70
Total	-9 321 135,82	-14 036 840,70

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Actif net Global en EUR	1 190 390 361,00	2 200 672 760,97	3 496 665 809,58	7 722 990 055,91	3 601 878 431,48
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I en EUR					
Actif net		105 330 057,40	50 166 475,33	95 470 128,53	46 774 955,93
Nombre de titres		1 054 414,360	503 940,868	963 967,876	472 506,716
Valeur liquidative unitaire		99,89	99,55	99,04	98,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,07	-0,19	-0,18	-0,28
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,03	-0,14	-0,18	-0,07
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P en EUR					
Actif net		119 326 725,95	79 235 775,05	266 433 978,74	308 296 510,20
Nombre de titres		1 195 031,522	797 482,927	2 699 397,967	3 129 652,644
Valeur liquidative unitaire		99,85	99,36	98,70	98,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,07	-0,19	-0,18	-0,28
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,08	-0,29	-0,32	-0,22
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE SI en EUR					
Actif net	1 190 390 361,00	1 976 015 977,62	3 367 263 559,20	7 361 085 948,64	3 246 806 965,35
Nombre de titres	112 478,686	187 108,903	319 826,461	702 475,704	309 865,609
Valeur liquidative unitaire	10 583,25	10 560,78	10 528,41	10 478,78	10 478,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-21,22	-15,21	-20,41	-19,98	-30,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,28	-10,91	-11,21	-14,99	-3,93

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT E3R+1.0% 24-11-23	EUR	19 800 000	19 974 704,75	0,56
TOTAL ALLEMAGNE			19 974 704,75	0,56
DANEMARK				
COLOPLAST FINANCE BV E3R+0.75% 19-05-24	EUR	15 000 000	15 108 956,67	0,42
TOTAL DANEMARK			15 108 956,67	0,42
ESPAGNE				
AMADEUS CM E3R+0.6% 25-01-24	EUR	15 900 000	15 935 286,96	0,44
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-05-24	EUR	18 000 000	18 208 912,00	0,51
TOTAL ESPAGNE			34 144 198,96	0,95
FRANCE				
HSBC CONTINENTAL EUROPE E3R+1.0% 26-11-23	EUR	25 000 000	25 199 352,78	0,70
L OREAL S A E3R+0.7% 29-03-24	EUR	18 000 000	18 141 840,00	0,50
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.75% 27-07-23	EUR	18 600 000	18 665 885,85	0,52
TOTAL FRANCE			62 007 078,63	1,72
IRLANDE				
INTESA BANK IRELAND E3R+0.7% 22-02-23	EUR	30 000 000	30 095 730,83	0,83
TOTAL IRLANDE			30 095 730,83	0,83
ITALIE				
INTE L3REUR+0.7% 22-03-23 EMTN	EUR	20 000 000	20 026 815,00	0,55
TOTAL ITALIE			20 026 815,00	0,55
LUXEMBOURG				
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG E3R+0.7% 09-02-23	EUR	30 000 000	30 099 950,00	0,84
TOTAL LUXEMBOURG			30 099 950,00	0,84
PAYS-BAS				
ABB FINANCE B V E3R+0.7% 31-03-24	EUR	16 000 000	16 125 480,00	0,45
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV E3R+0.55% 19-01-24	EUR	31 000 000	29 476 356,89	0,82
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.75% 24-05-23	EUR	10 000 000	10 044 504,17	0,28
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.75% 25-08-23	EUR	20 000 000	20 057 017,78	0,55
TOTAL PAYS-BAS			75 703 358,84	2,10
ROYAUME-UNI				
HSBC BK E3R+1.0% 08-03-23 EMTN	EUR	25 000 000	25 076 647,92	0,70
TOTAL ROYAUME-UNI			25 076 647,92	0,70
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 11-01-24	EUR	6 000 000	6 022 573,67	0,16
TOTAL SUEDE			6 022 573,67	0,16
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			318 260 015,27	8,83
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			318 260 015,27	8,83
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALLEMAGNE				
FRES MEDI CARE AG ZCP 06-01-23	EUR	20 000 000	19 991 709,72	0,55
SIXT SE 190123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 987 337,17	0,28
TOTAL ALLEMAGNE			29 979 046,89	0,83
FRANCE				
AGACHE (SOCIETE FINANCIERE) 240323 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 830 049,74	0,83
ALSTOM SA 160123 FIX 0.0	EUR	42 000 000	41 958 666,12	1,17
ALSTOM SA 301222 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 000,00	0,28
ARKEMA 200223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 930 831,41	0,56
ATOS SE 301222 FIX 0.0	EUR	100 000 000	100 000 000,00	2,78
BFCM (BANQUE FEDER 100723 OISEST 0.28	EUR	40 000 000	40 052 560,64	1,11
BNP PA OISEST+0.06% 02-02-23	EUR	40 000 000	40 034 605,56	1,11
BNP PARIBAS 180423 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 486 153,59	1,92
BNP PARIBAS 240423 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 609 100,03	1,38
BPCE OISEST+0.19% 15-05-23	EUR	50 000 000	50 191 225,47	1,39
BPCE SA 190423 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 470 086,48	1,93
BPCE SA 210423 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 226 842,51	2,75
CA CON E3R+0.1% 30-08-23	EUR	60 000 000	60 056 743,15	1,67
CA CON OISEST+0.185% 25-11-23	EUR	50 000 000	49 982 544,00	1,38
CA CON OISEST+0.195% 13-09-23	EUR	50 000 000	50 127 274,78	1,39
CAIS F OISEST+0.16% 09-05-23	EUR	20 000 000	20 043 345,18	0,56
CAISSE FEDERAL 301023 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 445 718,11	0,54
CAISSE FEDERALE DU 170723 OISEST 0.22	EUR	20 000 000	20 035 557,78	0,56
CAISSE REGIONA 200723 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 507 811,89	0,82
CAISSE REGIONALE D 301023 OISEST 0.27	EUR	20 000 000	20 018 484,67	0,56
CARREFOUR BANQUE E3R +0.57% 220424	EUR	37 000 000	37 211 841,44	1,03
CFCM MAINE ANJOU B 260623 OISEST 0.22	EUR	20 000 000	20 033 826,23	0,55
COMPAGNIE GENE 130123 FIX 0.0	EUR	16 800 000	16 786 589,75	0,46
COMPAGNIE GENE 210423 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 840 993,39	0,55
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 240223 FIX 0	EUR	10 000 000	9 964 392,19	0,28
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 310123 FIX 0	EUR	5 000 000	4 989 567,27	0,14
CRCAM BRIE PICARDIE 080923 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 077 991,75	0,56
CRCAM CHARENTE PERIGORD 110823 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 625 686,80	0,54
CREDIT LYONNAIS 010923 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 940 405,40	1,36
CREDIT LYONNAIS 200723 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 671 874,60	0,55
CREDIT MUTUEL ARKEA 150323 OISEST 0.18	EUR	50 000 000	50 194 961,58	1,40
CREDIT MUTUEL ARKEA 270423 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 592 188,58	1,37
CRED MUTU ARKE ZCP 24-11-23	EUR	100 000 000	97 039 487,93	2,70
DECATHLON SA 050123 FIX 0.0	EUR	31 000 000	30 988 756,25	0,86
DECATHLON ZCP 19-01-23	EUR	30 000 000	29 963 117,07	0,83
EDF OISEST+0.4% 13-09-23	EUR	50 000 000	50 202 642,83	1,39
EDF ZCP 17-01-23	EUR	50 000 000	49 947 618,86	1,39
EDF ZCP 30-01-23	EUR	15 000 000	14 972 873,94	0,41
ENGIE SA 020123 OISEST 0.08	EUR	30 000 000	30 039 448,53	0,84
GROU E E3R+0.3% 16-06-23	EUR	40 000 000	40 025 837,78	1,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GROU E E3R+0.35% 12-04-23	EUR	10 000 000	10 035 837,45	0,28
IMERYS 130123 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 989 101,64	0,36
IPSEN 060223 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 985 708,80	0,17
NATI OISEST+0.16% 08-05-23	EUR	20 000 000	20 046 396,82	0,56
NATIXIS 090323 OISEST 0.16	EUR	50 000 000	50 191 451,60	1,39
PSA BANQUE FRANCE 171123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 405 697,19	0,54
PSA BANQUE FRANCE 270723 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 463 627,68	0,82
RCI BANQUE 160123 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 969 891,88	0,83
RCI BANQUE 160123 OISEST 0.21	EUR	30 000 000	30 116 380,09	0,84
SG OISEST+0.1% 26-01-23	EUR	100 000 000	100 134 394,06	2,78
SOCIETE GENERALE SA 020123 OISEST 0.07	EUR	100 000 000	100 056 720,90	2,78
SOCIETE GENERALE SA 151123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 430 895,67	0,54
SOCIETE GENERALE SA 310323 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 704 802,89	1,38
SOPR S E3R+0.4% 17-01-24	EUR	10 000 000	10 030 164,45	0,28
UBISOFT ENTERTAINMENT SA 310123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 966 982,53	0,41
VICAT SA 190123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 974 344,06	0,55
TOTAL FRANCE			2 071 620 100,99	57,52
LUXEMBOURG				
APERAM SA 250123 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 978 705,26	0,36
TOTAL LUXEMBOURG			12 978 705,26	0,36
ROYAUME-UNI				
BARC B OISEST+0.2% 06-04-23	EUR	50 000 000	50 193 340,81	1,39
TOTAL ROYAUME-UNI			50 193 340,81	1,39
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 164 771 193,95	60,10
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SANTANDER CONSUMER BANK AG 260623 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 705 154,19	0,54
TOTAL ALLEMAGNE			19 705 154,19	0,54
CANADA				
BANK OF MONT ZCP 08-12-23	EUR	50 000 000	48 410 152,41	1,34
TORO DOMI BANK THE ZCP 13-10-23	EUR	20 000 000	19 475 387,93	0,55
TOTAL CANADA			67 885 540,34	1,89
ESPAGNE				
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 051023	EUR	30 000 000	29 270 790,55	0,81
TOTAL ESPAGNE			29 270 790,55	0,81
ETATS-UNIS				
FISERV INC 260123 FIX 0.0	EUR	28 000 000	27 956 001,80	0,78
NATIONAL GRID NORTH AMERICA 150223 FIX 0	EUR	25 000 000	24 931 078,56	0,69
REALTY INCOME CORP 230123 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 968 336,82	0,70
TOTAL ETATS-UNIS			77 855 417,18	2,17
IRLANDE				
HEWLETT-PACKAR 110123 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 981 287,94	0,69
TOTAL IRLANDE			24 981 287,94	0,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
THER FISH SCIE IVG ZCP 22-05-23	EUR	40 000 000	39 554 138,88	1,10
TOTAL PAYS-BAS			39 554 138,88	1,10
SUEDE				
VATTENFALL AB 040523 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 520 366,02	1,37
VATTENFALL AB 050423 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 788 719,44	0,83
VATTENFALL AB 090123 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 970 430,20	1,39
TOTAL SUEDE			129 279 515,66	3,59
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			388 531 844,74	10,79
TOTAL Titres de créances			2 553 303 038,69	70,89
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BNPP INV 3 MOIS I PLUS C	EUR	11,299	11 212 631,46	0,31
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG SI	EUR	6 704,965	83 372 216,80	2,32
GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	20 612,9669	46 448 228,96	1,30
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	410	41 477 740,20	1,15
SWISS LIFE FUNDS (F) SHORT TERME EURO	EUR	2 469,0484	49 596 145,57	1,37
TOTAL FRANCE			232 106 962,99	6,45
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			232 106 962,99	6,45
TOTAL Organismes de placement collectif			232 106 962,99	6,45
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX/0.0/OISEST/2.013	EUR	30 000 000	-7,26	
NAOISEST/FIX08/12/23	EUR	50 000 000	182 000,65	0,01
NATIXIS AM 05/04/23	EUR	30 000 000	2 178,18	
OIS/0.0/FIX/0.568	EUR	20 000 000	55 014,26	
OIS/0.0/FIX/0.653	EUR	50 000 000	215 349,54	0,01
OISEST/0.0/FIX/0.135	EUR	260 000 000	2 056 937,20	0,06
OISEST/0.0/FIX/0.15	EUR	150 000 000	1 251 884,20	0,03
OISEST/0.0/FIX/0.263	EUR	75 000 000	132 782,88	
OISEST/0.0/FIX/1.121	EUR	100 000 000	2 816,78	
OISEST/0.0/FIX/1.265	EUR	30 000 000	-2 260,10	
OISEST/0.0/FIX/1.318	EUR	10 000 000	-868,88	
OISEST/0.0/FIX/1.685	EUR	50 000 000	-3 574,33	
OISEST/0.0/FIX/1.784	EUR	43 000 000	-3 541,08	
OISEST/0.0/FIX/1.875	EUR	25 000 000	-1 892,37	
OISEST/0.0/FIX/2.035	EUR	20 000 000	24 181,61	
OISEST/0.0/FIX/2.038	EUR	30 000 000	35 522,49	
OISEST/0.0/FIX/2.068	EUR	20 000 000	7 085,33	
OISEST/0.0/FIX/2.098	EUR	50 000 000	115 814,04	
OISEST/0.0/FIX/2.101	EUR	30 000 000	126 425,36	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.152	EUR	30 000 000	22 824,28	
OISEST/0.0/FIX/2.26	EUR	20 000 000	20 837,65	

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/2.274	EUR	40 000 000	4 149,04	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.531	EUR	20 000 000	59 274,82	
OISEST/0.0/FIX/2.572	EUR	20 000 000	52 052,58	
OISEST/0.0/FIX/2.6	EUR	100 000 000	264 840,00	
OISEST/0.0/FIX/2.619	EUR	20 000 000	41 240,88	
OISEST/1.6625	EUR	16 800 000	-1 893,03	
OISEST/1.663	EUR	13 000 000	-1 475,68	
OISEST/1.682	EUR	42 000 000	-5 327,50	
OISEST/2.5715	EUR	20 000 000	30 725,00	
SGOISEST/FIX 24/2/23	EUR	10 000 000	-968,73	
TOTAL Swaps de taux			4 682 127,81	0,13
TOTAL Autres instruments financiers à terme			4 682 127,81	0,13
TOTAL Instrument financier à terme			4 682 127,81	0,13
Créances			87 724,00	
Dettes			-30 641 283,21	-0,85
Comptes financiers			524 079 845,93	14,55
Actif net			3 601 878 431,48	100,00

Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG P	EUR	3 129 652,644	98,51
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	309 865,609	10 478,11
Part FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG I	EUR	472 506,716	98,99

7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : FEDERAL SUPPORT MONÉTAIRE ESG

Identifiant d'entité juridique : 969500IRVULQBLFN0N70

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de

__ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été atteintes par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des actifs financiers. Celle-ci a été matérialisée par l'exclusion des émetteurs présentant une performance ESG en retrait, mesurée par une approche généraliste de type "Best in class" (c'est à dire consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur). Par ailleurs, le fonds n'a pas investi dans des entreprises exclues au regard des politiques sectorielles promues par la société de gestion (charbon, armes controversées, mauvaises pratiques au regard du Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité sont calculés sur la part du portefeuille investie en titres vifs. Concernant l'indicateur "Intensité Carbone Scope1&2", le fonds a présenté une performance de 50.582 tCO2eq/M€. 0% des sociétés en portefeuille ne disposaient pas de politique de protection des droits de l'Homme.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'à partir de 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.



● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le produit financier n'a pas réalisé d'investissements durables.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG "Best in class" de Federal Finance Gestion repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Federal Finance Gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
ECP ATOS SE -0,36% 30/12/2022	Technologiques	2,78%	France
NEU MTN SOCIETE GENERALE ESTR OIS COMPOUND 10 bps 26/01/2023	Banques	2,78%	France
NEU MTN SOCIETE GENERALE ESTR OIS COMPOUND 7 bps 02/01/2023	Banques	2,78%	France
NEU CP BPCE SA 0.02 % 21/04/2023	Banques	2,75%	France
NEU CP CREDIT MUTUEL ARKEA 2.8775 % 24/11/2023	Banques	2,69%	France
Federal Support Court Terme ESG Part SI	Fonds d'investissement	2,75%	France
NEU CP BNP PARIBAS 0.01 % 18/04/2023	Banques	1,93%	France
NEU CP BPCE SA 0,02 % 19/04/2023	Banques	1,93%	France
NEU MTN CA Consumer Finance SA EURIBOR 3 MONTHS 10 bps 30/08/2023	Banques	1,67%	France
ECP VATTENFALL AB -0.03% 09/01/2023	Utilities	1,39%	Suède
NEU CP ELECTRICITE DE FRANCE SA ESTR OIS COMPOUND 40 bps 13/09/2023	Utilities	1,39%	France
NEU CP NATIXIS SA ESTR OIS COMPOUND 16 bps 09/03/2023	Banques	1,39%	France
NEU CP CREDIT MUTUEL ARKEA ESTR OIS COMPOUND 18 bps 15/03/2023	Banques	1,39%	France

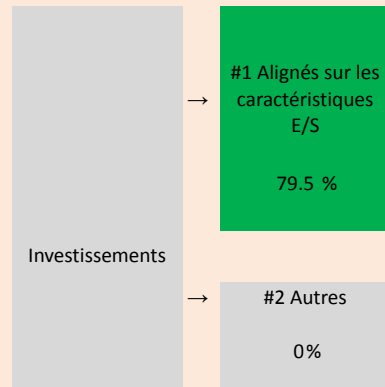
Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
NEU CP BPCE SA ESTR OIS COMPOUND 19 bps 15/05/2023	Banques	1,39%	France
NEU CP ELECTRICITE DE FRANCE SA 1,8350 % 17/01/2023	Utilities	1,39%	France



L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Non pertinent pour ce produit.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

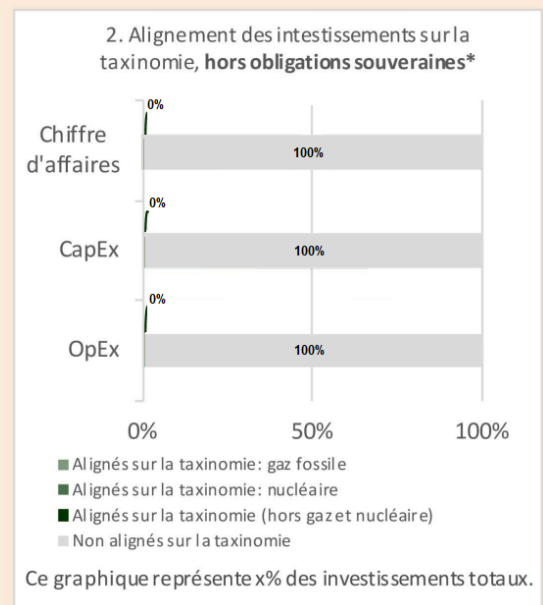
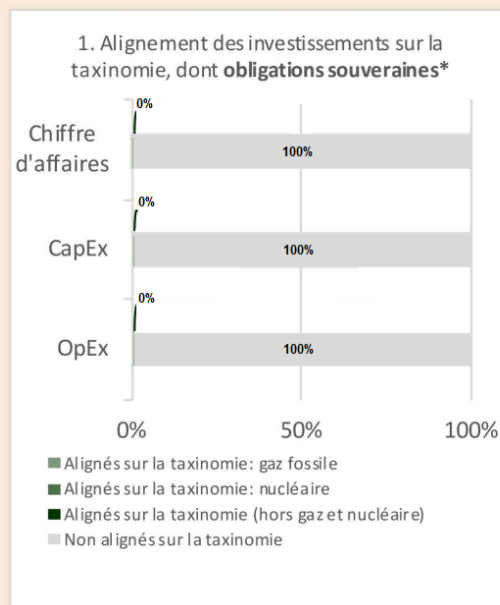
☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non pertinent pour ce produit.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non pertinent pour ce produit.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

● ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.